

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Conditions

Être français ou ressortissant européen

Avoir 18 ans révolus

Être domicilié dans la commune ou être contribuable au titre d'une contribution directe depuis au moins 2 ans (dans ce cas, fournir une attestation du centre des impôts)

Pièces à fournir obligatoirement



Les pièces à fournir doivent être présentées obligatoirement avec les originaux des documents.

■ Carte nationale d'identité de l'intéressé ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans à la date de la demande d'inscription

■ Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** établi au nom de l'électeur à une **adresse située dans la commune** :

✓ Facture ou attestation de titulaire de contrat d'électricité, de gaz, d'eau, ou facture de téléphone fixe, ou échéancier couvrant la période dont le mois en cours

✓ Attestation d'assurance du logement

✓ Avis d'imposition (taxe d'habitation, impôt sur le revenu, redevance d'enlèvement des ordures ménagères) le plus récent,

✓ bulletin de salaire ou titre de pension

✓ Quittance de loyer non manuscrite (organismes officiels uniquement)

✓ 2 derniers avis de taxes foncières pour les électeurs souhaitant s'inscrire en tant que contribuables ou attestation du centre des impôts



Attention : toutes les adresses indiquées dans le justificatif de domicile doivent correspondre

En cas d'hébergement par un tiers :

✓ Fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant. Le demandeur doit fournir en plus un justificatif à son nom et à l'adresse de l'hébergeur.

➔ Cas des jeunes majeurs :

✓ Les jeunes majeurs (moins de 26 ans) domiciliés chez leurs parents fournissent le justificatif de domicile de leurs parents

✓ Ils fournissent également les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation)

→ Cas du gérant ou d'associé majoritaire ou unique :

Possède cette qualité toute personne qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, a pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique, d'une société figurant au rôle.

☞ Pièces à fournir :

- ✓ **Pour attester de la qualité de gérant** : décision de nomination (ou un extrait) ou une copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société
- ✓ **Pour attester de la qualité d'associé majoritaire ou unique des autres sociétés (SARL, société civile, SA.....)** une copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou une copie de l'acte cession de parts, ou une attestation délivrée par la société dont il détient des parts ou actions ou qu'il dirige
- ✓ **Pour attester de la qualité d'associé majoritaire ou unique d'une société anonyme (SA), société en commandite par actions (SCA), société par actions simplifiée (SAS)** : une attestation délivrée par la société dont il détient des parts ou actions qu'il dirige
- ✓ **Dans tous les cas, fournir une attestation sur l'honneur de la continuité de sa qualité depuis deux ans l'année de la demande d'inscription et une attestation des impôts relative à l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins deux ans.**

→ Cas des électeurs s'inscrivant sur la liste complémentaire municipale et européenne :

✓ CERFA de demande d'inscription obligatoire en raison de la déclaration sur l'honneur que les ressortissants d'un état membre de l'Union européenne autre que la France doivent signer.

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>